

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_8_13

L' an deux mille vingt trois, le lundi 25 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 19 Septembre 2023

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Constitution et adhésion
à un groupement de
commandes pour la création
d'un site internet VIA ARDECHE**

Pouvoirs :

Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François BORIE

M. Thierry Bruyère-Isnard, Vice-Président en charge de la mobilité, rappelle que dans le cadre de la promotion du réseau de voies cyclables Via Ardèche sur 8 intercommunalités, il y a lieu d'engager la création d'un site internet dédié. Pour ce faire, un groupement de commandes doit être constitué.

Il est rappelé que, dans le cadre du Comité d'itinéraire Via Ardèche, un plan d'actions a été présenté et validé par délibération n°D_2023_5_11 du Conseil Communautaire du 22 mai 2023.

Pour mener à bien l'action concernant la création d'un site internet dédié à la VIA ARDECHE, il est nécessaire de recourir à un prestataire spécialisé, dans le cadre des procédures de commande publique (procédure adaptée ou gré à gré).

Les collectivités et structures concernées, citées ci-après, ont décidé de se former en groupement de commandes :

- OT Porte Sud Ardèche (Office du Tourisme Porte Sud Ardecne pour Ardèche Rhône Coiron)
- OT Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc (pour les Gorges de l'Ardèche)
- CC Ardèche des Sources et Volcans
- CC du Bassin d'Aubenas
- CC Val de Ligne
- CC Berg et Coiron
- CC Pays des Vans en Cévennes
- CC Cèze Cévennes

La convention du groupement, régissant les modalités de fonctionnement y compris financières doit être validée par chaque membre. L'OT Porte Sud (au titre de la passation du marché) et l'OT Gorges de l'Ardèche-Pont d'Arc (au titre du suivi de l'exécution du marché) seront désignés coordonnateurs du groupement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230925-D_2023_8_13-DE

AUTORISE l'adhésion de la Communauté de communes au groupement de communes pour la création du site internet VIA ARDECHE,
ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de communes,
AUTORISE le Président à signer la convention de groupement,
DESIGNE Joël Fournier, Président et Thierry Bruyère-Isnard, Vice-Président en charge du dossier de suivre et mettre en œuvre cette décision,
DONNE tout pouvoir au Président pour mener à bien cette affaire.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 25/09/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le